

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	40 (1911)
Heft:	2
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sommaire du N° du 31 décembre 1910 : L'An neuf. — L'Arbre de Noël. — Lettres à ma nièce. — Les leçons d'une révolution. — Chronique de la semaine. — Chronique théâtrale. — Nécrologie. — Marc Ruchet. — Bulletin bibliographique. — Le Torrent (chanson rustique). — Sur un lied à Mendelssohn (Poésie). — Le peintre Albert Anker. — Bloqués par la tempête. — Feuilleton : Le châtiment d'une mère. — Variété : Madame Hermine. — Les Fondateurs d'Ordres. — Petites inventions. — Causerie médicale. — Corbeille à ouvrage. — La mode. — Connaissances utiles. — Recettes de cuisine.

III

Revue de Fribourg, sommaire du numéro de décembre 1910. — Pierre-Maurice Masson : *S'il y a un art lamartinien*. — Victorin Vidal : *La guérison de l'aveugle-né*. — Paolo Arcari : *Gerolamo Rovetta*. — A. F. : *Chronique sociale*. — A travers les revues. — Livres nouveaux. — Notes et nouvelles. — Table des matières.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Suisse. — L'enseignement supérieur en Suisse compte depuis le semestre qui vient de commencer une Université de plus, celle de Neuchâtel. Il y a maintenant cinq Universités complètes, soit avec les cinq facultés : théologie, droit, médecine, science et lettres (ces deux dernières réunies en une seule sous le nom de « philosophie » dans les Universités de langue allemande) et deux auxquelles manque la Faculté de médecine.

Les cinq Universités complètes sont, par ordre chronologique : Bâle, Zurich, Genève et Lausanne ; les deux incomplètes, Fribourg et Neuchâtel. Celle de Fribourg seule a un caractère confessionnel catholique : les autres sont des écoles non confessionnelles bien qu'elles aient des facultés de théologie protestante. L'enseignement y est absolument libre et les professeurs sont libres d'y enseigner même le matérialisme le plus absolu si telle est leur conviction. Ils enseignent sous leur propre responsabilité.

L'importance de ces Universités, au point de vue du nombre des étudiants, est extrêmement variable. Voici les chiffres pour le semestre d'été 1910, en ce qui concerne les étudiants immatriculés, donc abstraction faite des simples auditeurs ; Bâle,

673 étudiants ; Zurich, 1,448 ; Berne, 1,540 ; Genève, 1,423 ; Lausanne, 1,018 ; Fribourg, 612 ; Neuchâtel, 163.

Ils se répartissent comme suit : étudiants en théologie protestante, 174 ; vieux-catholiques, 9 ; catholiques romains, 229, tous à Fribourg ; en droit, 1,489 ; en médecine, 1,946 ; en médecine vétérinaire, 125 ; en philosophie (sciences et lettres), 2,905.

Le nombre des femmes qui étudient dans les Universités suisses — en grosse majorité des Russes et des Polonaises — est très considérable. En voici le total suivant les Universités : Bâle, 21 étudiantes ; Zurich, 331 ; Berne, 326 ; Genève, 555 ; Lausanne, 280 ; Fribourg, 9 ; Neuchâtel, 59. C'est à peu près les 23 % du total. Sur ce nombre, 45 sont en droit, 879 en médecine et 636 en philosophie. A Genève, à la Faculté de médecine, sur 570 immatriculés, il y a plus de 329 femmes, plus de la moitié.

Fribourg. — Les Caisses Raiffeisen et les Caisses d'épargne scolaires se multiplient dans la Singine, grâce à l'initiative d'hommes clairvoyants et dévoués. Les Caisses scolaires surtout sont rapidement devenues populaires. C'est ainsi que celle de Wuppenwyl, fondée le printemps dernier, a déjà un capital de 878 fr. 74. Près de neuf cents francs recueillis en six mois par des écoliers, voilà qui mérite d'être cité en exemple.

Vaud. — *L'Éducateur* annonce à ses lecteurs que M. Briod, rédacteur de la partie pratique, doit renoncer, pour des raisons de famille, à diriger cette importante partie de son programme ; il a rempli ces fonctions pendant une dizaine d'années. Il est remplacé à la rédaction par M. Julien Magnin, instituteur à Lausanne.

Valais. — Réunis en assemblée plénière, tenue à Sion, les membres de la Société valaisanne d'éducation ont adressé au Grand Conseil une pétition dans le but de faire statuer que, sous peine d'amendes, il soit interdit aux jeunes gens domiciliés sur le territoire communal et jusqu'au jour de leur recrutement, de fréquenter les cafés et autres débits de vin et qu'il soit de même interdit aux cabaretiers de vendre à ces jeunes gens du vin, de la bière et autres boissons alcooliques. Dans cette réunion, on a encore voté une motion déposée par le R^{me} Prévôt du Saint-Bernard, tendant à ce que la loi actuelle sur les débits de vin soit modifiée au plus tôt par le Grand Conseil, de manière à rendre plus difficile l'établissement de nouveaux débits et à empêcher le dimanche surtout la fermeture tardive des cafés.

Berne. — Il y avait dans ce canton, en 1907, 69 classes enfantines dirigées par 67 maîtresses, qui donnaient l'enseignement à 2,801 enfants des deux sexes. Pour sa part, le Jura comptait 16 classes de ce genre. La commission de l'école de Neuveville a pris l'initiative de créer une société cantonale des écoles enfantines. Une première assemblée convoquée à Sonceboz a jeté les bases de l'association ; elles seront discutées plus à fond dans une prochaine réunion.

— L'assemblée communale de Laupen a fixé à 3,000 fr. le traitement des maîtres secondaires, avec faculté d'augmentation jusqu'à 3,600 fr.

Zurich. — Le ménage cantonal zuricois roule sur un train de dépenses de 28 millions de fr. pour un revenu de 27,355,000 francs. Voici le détail du budget de 1911 pour ce qui concerne l'instruction publique, dont les dépenses s'élèvent à 6,309,000 fr. L'Université coûte 613,000 fr. ; l'enseignement secondaire, 697,000 fr. ; le Technicum, 350,000 fr., l'école normale, 141,000 fr. ; le gymnase, 218,000 fr. ; l'école industrielle, 117,000 fr. et l'école de commerce, 127,000 fr.

France. — Le Conseil général de la Ligue française de l'enseignement a renouvelé son bureau de la façon suivante : Président M. Dessoye, député ; vice-présidents M^{me} Jules Ferry ; MM. Maurice Faure, ministre de l'Instruction publique ; Edouard Petit, inspecteur général de l'enseignement ; secrétaire général M. Léon Robelin ; trésorier M. Maurice Berteaux, député ; sociétaires MM. Baudrillard, Bordier, Bourguignon ; censeurs MM. Fernand Faure, Guieysse, Vel-Durand.

Sont certainement francs-maçons : MM. Dessoye, Maurice Faure, Edouard Petit (Moyse Klein), Maurice Berteaux, Bordier, Bourguignon, Fernand Faure, Guieysse, M^{me} Jules Ferry est la veuve du F. Jules Ferry. Telle est l'officine où s'élaborent les projets Briand-Doumergue-Dessoye-Buisson-Thalamas et C^{ie} contre les droits des pères de famille. Le ministère « d'apaisement » y est représenté officiellement par M. Maurice Faure.

Danemark. — Le Danemark est le pays d'Europe où l'instruction est le plus répandue. Le zèle de sa diffusion a même été poussé à l'excès, et les autorités scolaires avouent qu'il faut y mettre un frein. Chaque enfant des écoles est astreint à un travail cérébral de dix heures par jour en moyenne. Ce régime produit l'étiollement physique et la vieillesse intellectuelle précoce. Le mal est assez général pour que les pédagogues jettent un cri d'alarme.

Angleterre. — Un acte du Parlement anglais de 1907 avait ordonné la visite médicale de tous les enfants avant ou peu après l'entrée à l'école. L'examen a porté sur près de 6,000,000 d'enfants ; les constatations faites ne sont pas sans intérêt. Environ 10 % des écoliers ont des défauts visuels sérieux, 3 à 5 % entendent imparfaitement, 1 à 3 % souffrent de maux d'oreille, 8 % ont des glandes ou les amygdales suffisamment enflées pour obstruer le nez et la gorge et exiger une intervention chirurgicale, 20 à 40 % présentent des dents cariées, 40 % n'ont pas la tête suffisamment propre, 1 % souffre de dartres, 1 % est atteint de tuberculose bien caractérisée, 2 % sont affligés de maladie de cœur, etc. On cherche à porter remède à ces maux de diverses manières. Les locaux scolaires, la ventilation et l'éclairage sont l'objet d'une attention continue et de soins spéciaux. Le manque d'acuité visuelle chez les jeunes écoliers peut être corrigé par un traitement rationnel, l'entraînement méthodique de l'œil plus faible, sans recourir aux lunettes.

Belgique. — La municipalité bruxelloise vient du procéder à une enquête officielle dans les écoles moyennes de la ville. Elle a invité les parents à désigner la langue d'enseignement pour leurs enfants et les réponses faites pour les trois grandes écoles moyennes sont édifiantes : pour la première, qui compte 264 élèves, il y en a 261 pour lesquels les parents réclament le régime français et 3 seulement pour lesquels est réclamé le régime flamand ; pour la seconde école moyenne, qui compte 340 élèves, il y en a 339 pour lesquels les parents réclament le régime français et 1 seul pour lequel est réclamé le régime flamand ; enfin, pour la troisième école moyenne, située dans un quartier populaire considéré comme flamand en majorité, et qui compte 470 élèves, il y en a 456 pour lesquels les parents réclament le régime français et 14 seulement pour lesquels est réclamé le régime flamand ; soit au total 1,074 élèves du régime français contre 18 élèves du régime flamand.

La municipalité bruxelloise s'est demandé, dans ces conditions, si elle devait appliquer la loi du régime mixte, la presque totalité de la population scolaire étant concentrée dans les sections françaises des écoles et les sections flamandes étant désertes. Si le principe de la liberté du choix du père de famille avait prévalu pour les provinces du Nord, où l'on impose le régime flamand, il est certain que les résultats eussent été les mêmes, à peu près, dans les grandes villes flamandes qu'à Bruxelles.

Turquie. — On eût, sans doute, bien étonné Saleiman, qui

faillit prendre Vienne, et Kara Mustafa, qui l'assiégea pour la seconde fois en leur prédisant qu'un jour le petit-fils d'un sultan se rendrait dans cette capitale pourachever son éducation princière. Cette chose invraisemblable est pourtant vraie. Le Theresianum, cette ancienne école des pages de Marie-Thérèse, compte au nombre de ses élèves Eumer Farouk effendi, fils de Medjed effendi et, par conséquent, petit-fils de l'actuel padichah. Ce petit fait est bien significatif et rien ne fera mieux saisir la profonde transformation qui s'opère en Turquie. Des autres huit princes impériaux qui sont encore en âge d'étudier, deux sont élèves de Galata-Seraï et plusieurs suivent les cours de l'école de guerre. Au nombre de ces derniers sont : Abdul-rahim et Noureddine effendis, fils d'Abdul Hamid et, par conséquent, frères de l'héritier présomptif du trône, Youssouf Izzeddine effendi. Cette initiative est due au sultan Mehmet Rechad lui-même. Il s'occupe en personne de faire donner à chacun de ses jeunes parents l'instruction qui lui paraît le mieux répondre à leurs facultés.



QUE FAIRE POUR MAL ÉLEVER UN ENFANT ?

Commencez par lui donner, tout petit, quoi que ce soit qu'il vous demande.

Parlez devant lui de ses qualités incomparables.

Dites devant lui qu'il vous est impossible de le corriger.

Ne soyez pas d'accord, père et mère, en sa présence et à son sujet.

Laissez-lui croire que son père n'est qu'un tyran qui n'est bon qu'à le châtier.

Que le père méprise la mère en sa présence.

Ne prenez pas garde aux amis qu'il fréquente.

Laissez-le dire tout ce qu'il voudra.

Laissez-le sans surveillance dans ses récréations et ses promenades.

Cherchez à gagner de l'argent pour lui sans lui donner de bons principes et de bonnes habitudes, et laissez-lui sans contrôle de l'argent entre les mains.

Prenez son parti et sa défense contre ses maîtres et ses supérieurs.

Châtiez-le pour une petite sottise et riez de ses défauts qui deviendront des vices.

